



Peut on beneficier des ifm et conges payes en arret maladie?

Par **Rislenne**, le **17/05/2016 à 14:02**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si en etant en arret maladie j'ai droit au ifm et conges payes?

Cordialement rislenne

Par **P.M.**, le **17/05/2016 à 14:14**

Bonjour,

Je présume que vous êtes intérimaire...

L'IFM reposant sur les salaires versés vous n'y avez pas droit pendant cette période, ce qui ne vous empêche pas de la percevoir si le contrat de mission n'est pas rompu à votre initiative sur les salaires pendant le reste de la mission...

Pendant un arrêt-maladie non professionnel, vous n'acquerez pas de congés payés...